

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004663900015	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT -
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RECEVEUR MUNICIPAL DE VALENCIENN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : SIMOUV (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	83 432 261,78	80 916 959,31
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 515 302,47
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	83 432 261,78	83 432 261,78

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 496 166,96	31 488 977,97
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 791 861,67	10 846 087,56
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 17 047 036,90	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	42 335 065,53	42 335 065,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	125 767 327,31	125 767 327,31
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 681 753,00	0,00	1 763 758,00	1 763 758,00	1 763 758,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 000,00	0,00	753 500,00	753 500,00	753 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 552 719,71	0,00	61 863 373,07	61 863 373,07	61 863 373,07
Total des dépenses de gestion des services		67 941 472,71	0,00	64 380 631,07	64 380 631,07	64 380 631,07
66	Charges financières	6 958 174,14	0,00	6 993 513,35	6 993 513,35	6 993 513,35
67	Charges exceptionnelles	257 858,00	0,00	293 140,77	293 140,77	293 140,77
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 287 242,72	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		78 444 747,57	0,00	71 667 285,19	71 667 285,19	71 667 285,19
023	Virement à la section d'investissement (6)	11 087 025,21	0,00	11 587 343,97	11 587 343,97	11 587 343,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	145 557,80	0,00	177 632,62	177 632,62	177 632,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 232 583,01	0,00	11 764 976,59	11 764 976,59	11 764 976,59
TOTAL		89 677 330,58	0,00	83 432 261,78	83 432 261,78	83 432 261,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	83 432 261,78
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	53 337 701,20	0,00	57 000 000,00	57 000 000,00	57 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 548 161,00	0,00	12 548 161,00	12 548 161,00	12 548 161,00
75	Autres produits de gestion courante	12 658 650,00	0,00	6 010 833,45	6 010 833,45	6 010 833,45
Total des recettes de gestion des services		78 544 512,20	0,00	75 558 994,45	75 558 994,45	75 558 994,45
76	Produits financiers	125 122,73	0,00	125 122,73	125 122,73	125 122,73
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	733 783,45	733 783,45	733 783,45
Total des recettes réelles d'exploitation		78 669 634,93	0,00	76 419 900,63	76 419 900,63	76 419 900,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 577 550,53	0,00	4 497 058,68	4 497 058,68	4 497 058,68
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 577 550,53	0,00	4 497 058,68	4 497 058,68	4 497 058,68
TOTAL		85 247 185,46	0,00	80 916 959,31	80 916 959,31	80 916 959,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 515 302,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	83 432 261,78
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	7 267 917,91
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	54 025,00	41 150,00	326 444,13	326 444,13	367 594,13
21	Immobilisations corporelles	5 196 661,00	2 118 114,45	4 953 175,41	4 953 175,41	7 071 289,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 827 850,48	2 632 597,22	4 440 056,74	4 440 056,74	7 072 653,96
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 078 536,48	4 791 861,67	9 719 676,28	9 719 676,28	14 511 537,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 860 000,00	0,00	4 024 000,00	4 024 000,00	4 024 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 555 432,00	1 555 432,00	1 555 432,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 860 000,00	0,00	5 579 432,00	5 579 432,00	5 579 432,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 938 536,48	4 791 861,67	15 299 108,28	15 299 108,28	20 090 969,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 577 550,53	0,00	4 497 058,68	4 497 058,68	4 497 058,68
041	Opérations patrimoniales (4)	335 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 912 550,53	0,00	5 197 058,68	5 197 058,68	5 197 058,68
	TOTAL	22 851 087,01	4 791 861,67	20 496 166,96	20 496 166,96	25 288 028,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	17 047 036,90
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	11 283 504,00	10 846 087,56	8 031 190,37	8 031 190,37	18 877 277,93
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 283 504,00	10 846 087,56	8 031 190,37	8 031 190,37	18 877 277,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	9 470 590,09	0,00	10 992 811,01	10 992 811,01	10 992 811,01
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 470 590,09	0,00	10 992 811,01	10 992 811,01	10 992 811,01
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 754 094,09	10 846 087,56	19 024 001,38	19 024 001,38	29 870 088,94
021	Virement de la section d'exploitation (4)	11 087 025,21	0,00	11 587 343,97	11 587 343,97	11 587 343,97

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	145 557,80		177 632,62	177 632,62	177 632,62
041	Opérations patrimoniales (4)	335 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 567 583,01		12 464 976,59	12 464 976,59	12 464 976,59
TOTAL		32 321 677,10	10 846 087,56	31 488 977,97	31 488 977,97	42 335 065,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	7 267 917,91
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 763 758,00		1 763 758,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	753 500,00		753 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 863 373,07		61 863 373,07
66	Charges financières	6 993 513,35	0,00	6 993 513,35
67	Charges exceptionnelles	293 140,77	0,00	293 140,77
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	177 632,62	177 632,62
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		11 587 343,97	11 587 343,97
	Dépenses d'exploitation – Total	71 667 285,19	11 764 976,59	83 432 261,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	83 432 261,78
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 497 058,68	4 497 058,68
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 024 000,00	0,00	4 024 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	367 594,13	0,00	367 594,13
21	Immobilisations corporelles (6)	7 071 289,86	376 000,00	7 447 289,86
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 072 653,96	324 000,00	7 396 653,96
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 555 432,00	0,00	1 555 432,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	20 090 969,95	5 197 058,68	25 288 028,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	17 047 036,90
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	57 000 000,00		57 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 548 161,00		12 548 161,00
75	Autres produits de gestion courante	6 010 833,45		6 010 833,45
76	Produits financiers	125 122,73	0,00	125 122,73
77	Produits exceptionnels	2 000,00	4 497 058,68	4 499 058,68
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	733 783,45	0,00	733 783,45
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		76 419 900,63	4 497 058,68	80 916 959,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 515 302,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	83 432 261,78
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 877 277,93	0,00	18 877 277,93
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	700 000,00	700 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		177 632,62	177 632,62
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		11 587 343,97	11 587 343,97
Recettes d'investissement – Total		18 877 277,93	12 464 976,59	31 342 254,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	10 992 811,01
------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 681 753,00	1 763 758,00	1 763 758,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6066	Carburants	4 500,00	5 500,00	5 500,00
6122	Crédit-bail mobilier	1 287 053,00	1 287 053,00	1 287 053,00
6132	Locations immobilières	1 200,00	1 205,00	1 205,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	132 500,00	132 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	6 000,00	7 500,00	7 500,00
617	Etudes et recherches	28 000,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	100 000,00	60 000,00	60 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	58 000,00	50 000,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	25 000,00	22 000,00	22 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 000,00	753 500,00	753 500,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 500,00	7 800,00	7 800,00
6411	Salaires, appointements, commissions	452 000,00	485 350,00	485 350,00
6413	Primes et gratifications	13 000,00	7 500,00	7 500,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	9 500,00	9 500,00
64141	Indemnité inflation	400,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	13 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 500,00	1 550,00	1 550,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	97 000,00	97 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	22 000,00	20 500,00	20 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 000,00	6 100,00	6 100,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	11 000,00	10 000,00	10 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 000,00	15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 600,00	1 600,00
648	Autres charges de personnel	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 552 719,71	61 863 373,07	61 863 373,07
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6531	Indemnités élus	131 000,00	134 000,00	134 000,00
6532	Frais de mission élus	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite élus	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation élus	500,00	500,00	500,00
65735	Subv. exploitat° groupements	53 140,00	53 140,00	53 140,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	65 354 077,71	61 659 730,07	61 659 730,07
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	3,00	3,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		67 941 472,71	64 380 631,07	64 380 631,07
66	Charges financières (b) (8)	6 958 174,14	6 993 513,35	6 993 513,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 800 000,00	6 970 000,00	6 970 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	95 174,14	-39 486,65	-39 486,65
6688	Autre	63 000,00	63 000,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	257 858,00	293 140,77	293 140,77
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	257 140,77	257 140,77
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	197 858,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	2 287 242,72	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	2 287 242,72	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		78 444 747,57	71 667 285,19	71 667 285,19
023	Virement à la section d'investissement	11 087 025,21	11 587 343,97	11 587 343,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	145 557,80	177 632,62	177 632,62
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	145 557,80	177 632,62	177 632,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 232 583,01	11 764 976,59	11 764 976,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 232 583,01	11 764 976,59	11 764 976,59
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		89 677 330,58	83 432 261,78	83 432 261,78

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			83 432 261,78
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 241 233,26
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 275 208,13
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-39 486,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	53 337 701,20	57 000 000,00	57 000 000,00
734	Versement de mobilité	53 337 701,20	57 000 000,00	57 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	12 548 161,00	12 548 161,00	12 548 161,00
7471	Subv. exploitat° État	3 326 895,00	3 326 895,00	3 326 895,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 221 266,00	1 221 266,00	1 221 266,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 658 650,00	6 010 833,45	6 010 833,45
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	200 000,00	202 783,00	202 783,00
757	Redevances des fermiers, concession..	12 308 650,00	5 763 050,45	5 763 050,45
7588	Autres	150 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		78 544 512,20	75 558 994,45	75 558 994,45
76	Produits financiers (b)	125 122,73	125 122,73	125 122,73
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	125 122,73	125 122,73	125 122,73
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 000,00	2 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	733 783,45	733 783,45
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	733 783,45	733 783,45
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		78 669 634,93	76 419 900,63	76 419 900,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	6 577 550,53	4 497 058,68	4 497 058,68
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 762 380,36	4 497 058,68	4 497 058,68
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	1 815 170,17	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 577 550,53	4 497 058,68	4 497 058,68
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		85 247 185,46	80 916 959,31	80 916 959,31

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 515 302,47
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	83 432 261,78
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	54 025,00	326 444,13	326 444,13
2031	Frais d'études	53 375,00	308 333,00	308 333,00
2051	Concessions et droits assimilés	650,00	18 111,13	18 111,13
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 196 661,00	4 953 175,41	4 953 175,41
2135	Installations générales, agencements	2 041 600,00	946 480,20	946 480,20
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	173 434,70	173 434,70
2154	Matériel industriel	0,00	10 551,63	10 551,63
2157	Aménagements matériel industriel	0,00	44 550,00	44 550,00
21755	Outillage industriel	38 925,00	106 079,28	106 079,28
2182	Matériel de transport	3 112 936,00	3 387 555,92	3 387 555,92
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	204 314,10	204 314,10
2184	Mobilier	0,00	80 209,58	80 209,58
2188	Autres immobilisations corporelles	200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 827 850,48	4 440 056,74	4 440 056,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 827 850,48	4 440 056,74	4 440 056,74
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 078 536,48	9 719 676,28	9 719 676,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 860 000,00	4 024 000,00	4 024 000,00
1641	Emprunts en euros	3 860 000,00	4 024 000,00	4 024 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 555 432,00	1 555 432,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	1 555 432,00	1 555 432,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 860 000,00	5 579 432,00	5 579 432,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 938 536,48	15 299 108,28	15 299 108,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	6 577 550,53	4 497 058,68	4 497 058,68
	Reprises sur autofinancement antérieur	6 577 550,53	4 497 058,68	4 497 058,68
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	396 220,61	27 948,60	27 948,60
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	276 675,34	89 439,46	89 439,46
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	9 997,44	11 564,27	11 564,27
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 677 776,05	4 077 776,05	4 077 776,05
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	401 710,92	284 064,62	284 064,62
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	6 265,68	6 265,68
15112	Provisions litiges et contentieux	1 815 170,17	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	335 000,00	700 000,00	700 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	376 000,00	376 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	335 000,00	324 000,00	324 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 912 550,53	5 197 058,68	5 197 058,68
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		22 851 087,01	20 496 166,96	20 496 166,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	4 791 861,67
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	17 047 036,90
---	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	11 283 504,00	8 031 190,37	8 031 190,37
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	60 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	7 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	3 723 504,00	1 531 190,37	1 531 190,37
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 283 504,00	8 031 190,37	8 031 190,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 470 590,09	10 992 811,01	10 992 811,01
1068	Autres réserves	9 470 590,09	10 992 811,01	10 992 811,01
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 470 590,09	10 992 811,01	10 992 811,01
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		20 754 094,09	19 024 001,38	19 024 001,38
021	Virement de la section d'exploitation	11 087 025,21	11 587 343,97	11 587 343,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	145 557,80	177 632,62	177 632,62
28031	Frais d'études	113 069,50	117 851,50	117 851,50
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 753,00	10 498,72	10 498,72
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 126,58	6 126,58	6 126,58
28131	Bâtiments	198,34	148,00	148,00
28135	Installations générales, agencements, ..	14 618,59	20 488,59	20 488,59
28182	Matériel de transport	0,00	3 562,96	3 562,96
28183	Matériel de bureau et informatique	4 791,79	18 956,27	18 956,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 232 583,01	11 764 976,59	11 764 976,59
041	Opérations patrimoniales (8)	335 000,00	700 000,00	700 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	335 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 567 583,01	12 464 976,59	12 464 976,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 321 677,10	31 488 977,97	31 488 977,97

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	10 846 087,56
----------------------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 335 065,53
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					174 216 660,44									
1641 Emprunts en euros (total)					174 216 660,44									
20140016	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	18/12/2002	25/6/2005	25/09/2005	12 720 000,00	F		5,150	5,150	euros	T	P	O	A-1
4511813	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	29/07/2015	31/8/2015	25/12/2015	4 200 000,00	F		1,780	1,780	euros	T	P	O	A-1
9914163417	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	19/12/2002	28/6/2004	01/01/2005	17 250 000,00	F		5,990	5,990	euros	T	P	O	A-1
99141634204	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2006	22/04/2006	30/09/2006	9 000 000,00	F		4,290	4,290	euros	T	P	O	A-1
99142885529	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2006	29/6/2007	01/10/2007	4 500 000,00	V	4,09% si CMS 20 ans - CMS 2 ans 0,20% sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3
99144249301	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	19/12/2002	28/6/2005	01/10/2005	15 900 000,00	V	Euri3m<= 5,20 alors 4,98/Euri3m entre 5,20 et 5,90 alors Euri3m +0,00/Euri3m est > à 5,90 alors 5,90	4,980	4,980	euros	T	P	O	B-1
1257942	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	15/10/2013	15/10/2013	01/01/2014	13 000 000,00	V	Taux du livret A + 1 %	1,500	2,000	euros	T	C	O	A-2
7481956	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	28/11/2008	25/11/2008	25/01/2009	1 000 000,00	F		6,564	6,560	euros	A	P	O	A-1
778009992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/05/2006	29/6/2006	01/10/2006	7 200 000,00	F		4,450	4,450	euros	T	P	O	A-1
778992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/05/2006	29/6/2006	01/10/2007	3 600 000,00	V	si CMS 20 ans - CMS 2 ans >= 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
985152	DEXIA CREDIT LOCAL	07/03/2007	1/4/20117	01/07/2007	12 190 000,00	F		5,230	5,230	euros	T	P	O	A-1
MIN239581EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	14/04/2006	14/6/2006	01/10/2006	13 800 000,00	F		4,450	4,450	euros	T	P	O	A-1
MIS283654-EUR1	RIVAGE INVESTMENT	31/03/2016	31/03/2016	01/07/2016	11 098 470,00	F		4,700	4,700	euros	T	P	O	A-1
MIS283654EUR2	RIVAGE INVESTMENT	31/03/2016	31/03/2016	01/07/2016	1 608 190,44	F		0,900	0,900	euros	T	P	O	A-1
MON239593EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	19/04/2006	15/5/2006	01/04/2005	26 450 000,00	F		5,750	5,750	euros	T	P	O	A-1
MPH259022EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	04/05/2006	29/6/2007	01/10/2007	6 900 000,00	V	si CMS 20 ans - CMS 2 ans >= 0,20% = 4,09% sinon 5,90%	4,090	4,090	euros	T	P	O	B-3
V021180	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DU HAI	19/12/2002	25/6/2004	25/03/2005	13 800 000,00	F		5,750	5,750	euros	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					174 216 660,44									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		136 329 046,06					4 023 968,63	6 966 220,41	0,00	1 315 061,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		136 329 046,06					4 023 968,63	6 966 220,41	0,00	1 315 061,82
20140016	N	0,00	A-1	6 731 141,07	9,00	F		5,150	565 972,80	335 838,68	0,00	4 409,81
4511813	N	0,00	A-1	1 230 311,68	3,00	F		1,780	440 449,28	18 970,44	0,00	195,27
9914163417	N	0,00	A-1	15 608 840,34	22,00	F		5,990	176 380,87	944 009,75	0,00	115 550,54
99141634204	N	0,00	A-1	6 982 614,14	23,00	F		4,290	176 380,83	296 741,85	0,00	0,00
99142885529	N	0,00	B-3	3 690 087,63	22,00	V		5,900	77 662,25	219 013,22	0,00	53 862,15
99144249301	N	0,00	B-1	12 475 007,69	22,00	V		4,980	303 065,81	615 654,23	0,00	149 856,89
1257942	N	0,00	A-2	10 605 263,04	31,00	V		4,000	342 105,28	361 467,95	0,00	100 003,44
7481956	N	0,00	A-1	416 499,64	6,00	F		6,560	59 007,73	26 947,53	0,00	21 523,50
778009992Y	N	0,00	A-1	5 661 227,72	23,00	F		4,450	136 676,62	253 126,82	0,00	62 128,35
778992Y	N	0,00	B-3	2 953 665,40	24,00	V		5,900	62 537,48	174 820,78	0,00	42 633,72
985152	N	0,00	A-1	9 944 418,08	24,00	F		5,230	213 008,21	555 395,96	0,00	128 620,53
MIN239581EUR	N	0,00	A-1	10 818 267,91	23,00	F		4,450	263 087,26	483 684,84	0,00	118 702,13

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIS283654-EUR1	N	0,00	A-1	9 944 418,22	24,00	F		4,700	213 008,17	470 108,55	0,00	115 586,33
MIS283654EUR2	N	0,00	A-1	865 948,48	6,00	F		0,900	123 706,92	7 901,78	0,00	5 093,63
MON239593EUR	N	0,00	A-1	21 970 509,55	22,00	F		5,750	448 155,85	1 253 755,87	0,00	305 946,23
MPH259022EUR	N	0,00	B-3	5 658 134,28	24,00	F	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	5,900	119 082,16	335 820,28	0,00	82 588,63
V021180	N	0,00	A-1	10 772 691,19	22,00	F		5,750	303 681,11	612 961,88	0,00	8 360,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		136 329 046,06					4 023 968,63	6 966 220,41	0,00	1 315 061,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
1257942	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	13 000 000,00	10 605 263,04	2	0,00				0,00		4,000	361 467,95	0,00	7,78
TOTAL (A)		13 000 000,00	10 605 263,04						0,00			361 467,95	0,00	7,78
Barrière simple (B)														
99142885529	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	4 500 000,00	3 690 087,63	3	0,00				0,00		5,900	219 013,22	0,00	2,71
99144249301	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	15 900 000,00	12 475 007,69	1	0,00				0,00		4,980	615 654,23	0,00	9,15
778992Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 600 000,00	2 953 665,40	3	0,00				0,00		5,900	174 820,78	0,00	2,17
MPH259022EUR	CAISSE FRANCAISE FINANC. LOCAL	6 900 000,00	5 658 134,28	3	0,00				0,00		5,900	335 820,28	0,00	4,15
TOTAL (B)		30 900 000,00	24 776 895,00						0,00			1 345 308,51	0,00	18,18
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		43 900 000,00	35 382 158,04						0,00			1 706 776,46	0,00	25,95

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	1	0	0	0
	% de l'encours	74,05	7,78	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	100 946 888,02	10 605 263,04	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	3	0	0
	% de l'encours	9,15	0,00	9,03	0,00	0,00
	Montant en euros	12 475 007,69	0,00	12 301 887,31	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		12 475 007,69					5,20				62 800,00	0,00	0,00
99144249301	99144249301	12 475 007,69	01/07/2032	Crédit Agricole		Taux	5,20	31/12/2008	31/12/2033		62 800,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		12 475 007,69					5,20				62 800,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						942 000,00	0,00		
99144249301	99144249301		5,200		0,000	942 000,00	0,00	B-	-
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						942 000,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500,00 €	25/09/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études	5	25/09/2014
L	Frais de recherche et de développement	5	25/09/2014
L	Logiciels et leurs mises à jour	3	25/09/2014
L	Matériel informatique	3	25/09/2014
L	Véhicules de tourisme	5	25/09/2014
L	Mobilier	10	25/09/2014
L	Petit équipement et outillage	2	25/09/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrain	15	25/09/2014
L	Bâtiments légers, abris	10	25/09/2014
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installat	20	25/09/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		13 110 113,10	13 110 113,10	733 771,65	12 376 341,45
contentieux eiffage	0,00	31/12/2015	1 089 878,21	1 089 878,21	733 771,65	356 106,56
contentieux Recours au fond Inéo Rail	0,00	09/06/2016	1 197 364,51	1 197 364,51	0,00	1 197 364,51
Contentieux KFS (Ingerop et GIE Ineo RAIL)	0,00	31/12/2021	10 822 870,38	10 822 870,38	0,00	10 822 870,38
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		13 110 113,10	13 110 113,10	733 771,65	12 376 341,45

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 521 058,68	I 8 521 058,68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 024 000,00	4 024 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 024 000,00	4 024 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 497 058,68	4 497 058,68
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 497 058,68	4 497 058,68
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 521 058,68	4 791 861,67	17 047 036,90	30 359 957,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 764 976,59	III 11 764 976,59
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 764 976,59	11 764 976,59
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	117 851,50	117 851,50
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 498,72	10 498,72
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 126,58	6 126,58
28131	Bâtiments	148,00	148,00
28135	Installations générales, agencements, ..	20 488,59	20 488,59
28182	Matériel de transport	3 562,96	3 562,96
28183	Matériel de bureau et informatique	18 956,27	18 956,27
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	11 587 343,97	11 587 343,97

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 764 976,59	10 846 087,56	0,00	10 992 811,01	33 603 875,16

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 30 359 957,25
Ressources propres disponibles	IV 33 603 875,16
Solde	V = IV – II (6) 3 243 917,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6573		Contributions 2023	Hauts de France Mobilités	Etablissement de droit public	53 137,45
6575		Interurbains	Région Haut de France	Région	100 000,00
6575		Lignes pénétrantes périmètres 2, 3 et 4	Région Haut de France	Région	600 000,00
6575		Intermodalité avec le TER	SNCF	Etablissement de droit public	500 000,00
6575		Pass &Go	CTVH	Entreprises	420 147,45
6575		Contribution financière forfaitaire 2023	KHV	Entreprises	52 059 366,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2012	Mobilier : Matériel roulant seconde ligne	1 287 052,12	AUXIFIP	28	1 287 052,12	1 287 052,12	1 287 052,12	1 287 052,12	17 053 440,58	22 201 649,06

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
02 Grandes révisions des organes du tramway	2 256 768,00	51 403,00	2 308 171,00	2 205 365,00	51 403,00	0,00
01 Renouvellement parc roulant Bus 2022/2026	13 000 000,00	2 660 055,92	15 660 055,92	2 539 944,08	2 660 055,92	7 800 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	5,90	2,00	7,90
Adjoint Administratif	C	4,00	0,00	4,00	2,90	0,00	2,90
Administrateur - directeur territoriaux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	1,00	1,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,80	1,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint Technique	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,80	14,80	6,70	2,00	8,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD A
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD A
Attaché	A	ADM	444	0,00	A Application de des articles l.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique	CDD A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> - DSP	Kéolis Hainaut Valenciennes	Kéolis Hainaut Valenciennes	Société par actions simplifiés	59 535 188,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2023

Présenté par (1) Le Président ,
A SAINT-SAULVE le 09/03/2023

(1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A SAINT-SAULVE, le 09/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...


(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Feuille d'émargement des Délégués Syndicaux Titulaires Comité Syndical du 9 mars 2023

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRE (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVEE AU DEPART	NOM	PRENOM	POUVOIR A	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	ANDRZEJCZAK	Yannick		absent mais convoqué le 03/03	C.A.P.H
	AVÉ-DELATTRE	Annie	Jean-Marie TONDEUR		C.A.P.H
	BAVAY	Arnaud			C.A.P.H
	BEN YAHIA	Ali			C.A.V.M
	BERRIER	Jean-Roger			C.A.V.M
	BLAISE	Michel		Excusé	C.A.P.H
	BOUCHEZ	Nicolas		absent mais convoqué le 03/03	C.A.P.H
	CASTIGLIONE	Salvatore			C.A.P.H
	CELLIER	Bruno			C.A.V.M
	COMYN	Jean-Paul			C.A.P.H
	DELANNOY	Jean-Luc		Excusé	C.A.V.M
	DELATTRE	Jean-François			C.A.P.H
	DENIZON-ZAWIEJA	Isabelle		absente mais convoquée le 03/03	C.A.P.H
	DEPAGNE	Laurent			C.A.V.M
	DESMEDT	André			C.A.P.H
	DI CRISTINA	Caroline			C.A.V.M
	DOMIN	Waldemar			C.A.P.H
	DUBOIS	Alain			C.A.V.M
	DUFOUR-LEFORT	Régis		Excusé	C.A.V.M
	DUPIRE	Véronique		absente mais convoquée le 03/03	C.A.V.M
	DUSART	Yves			C.A.V.M
	FRANCOIS-LAGNY	Sandrine		absente mais convoquée le 03/03	C.A.V.M
	GIADZ	Thierry		Excusé	C.A.V.M
	GOLINVAL	Philippe		absent mais convoqué le 03/03	C.A.V.M
	GOMBERT	Sandrine			C.A.V.M
	GRANDAME	Jean-Marcel			C.A.V.M
	JOUANIN	Xavier			C.A.V.M

Feuille d'émargement des Délégués Syndicaux Titulaires Comité Syndical du 9 mars 2023

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRE (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVEE AU DEPART	NOM	PRENOM	POUVOIR A	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	JOVENIAUX	Didier		Excusé	C.A.V.M
	L'HERMINÉ	Arnaud			C.A.V.M
	LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard			C.A.P.H
	LELONG	Grégory		Excusé	C.A.V.M
	MARCHANT	Guy			C.A.V.M
	MONDINO	Jean-Marc			C.A.P.H
	PANNIER	Christophe		Excusé	C.A.P.H
	RACZKIEWICZ	Bruno	Waldemar DOMIN		C.A.P.H
	RAHEM	Ahmed			C.A.V.M
	RÉGNIEZ	Claude	Salvatore CASTIGLIONE		C.A.P.H
	RYCKELYNCK	Jean-Paul			C.A.P.H
	SALIGOT	Bruno		Excusé	C.A.P.H
	SAUVAGE	Daniel		Excusé	C.A.P.H
	SAVARY	Dominique	Jean-François DELATTRE		C.A.P.H
	TONDEUR	Jean-Marie			C.A.P.H
	VERFAILLIE	Jean-Noël		Excusé	C.A.V.M
	WARMOES	Éric			C.A.P.H
	WOJTOWICZ	Francis			C.A.P.H
	ZINGRAFF	Raymond			C.A.V.M

Feuille d'émarginement des Délégués Syndicaux Suppléants Comité Syndical du 9 mars 2023

N° DU POINT A L'ORDRE DU JOUR ET HORAIRE (cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé) A L'ARRIVEE AU DEPART	NOM	PRENOM	EMARGEMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
	BLONDIAUX	Éric		C.A.P.H
	BROQUET	Jean-Noël		C.A.P.H
	CARON	Élodie		C.A.V.M
	COLLET DONNAINT	Corinne		C.A.V.M
	DELAIRE	Emeline		C.A.V.M
	DELCROIX	Jacques		C.A.P.H
	DOLPHIN	Daniel		C.A.V.M
	DUBRULLE	José		C.A.V.M
	DUHAMEL CEPEDAL	Sylvia		C.A.V.M
	DUWEZ-GUESMIA	Dalila		C.A.P.H
	FORNIES	Valérie		C.A.V.M
	GOSSET	Christèle		C.A.V.M
	GUALANO	Mattéo		C.A.V.M
	JEAN	Pascal		C.A.P.H
	LAMRI	Rachid		C.A.V.M
	LELEU	Carole		C.A.P.H
	LEPRÊTRE	André		C.A.P.H
	LEROY	Véronique		C.A.P.H
	NELAIN	Christine		C.A.P.H
	POPULIN	Agostino		C.A.V.M
	RAVEZ	Gérard		C.A.V.M
	SCHUTT	Sylvie		C.A.P.H
	THURU	Gérald		C.A.P.H
	ZIENTEK	Ludovic		C.A.P.H